

Mémoire présenté

au

**Comité permanent des ressources humaines, du
développement des compétences, du développement social et
de la condition des personnes handicapées**

Stratégies de réduction de la pauvreté

Syndicat canadien de la fonction publique

Septembre 2016

À propos du SCFP : Le Syndicat canadien de la fonction publique, qui compte 639 000 membres, est le plus grand syndicat du Canada. Les travailleuses et travailleurs du SCFP sont très fiers de fournir des services publics de qualité partout au Canada, que ce soit dans les municipalités, les soins de santé, les services sociaux, les écoles, les universités ou tout autre secteur dans lequel ils travaillent.

Sommaire des recommandations :

1. Le gouvernement fédéral doit adopter une solide stratégie de réduction de la pauvreté assortie de but concrets, de cibles mesurables et de délais clairs.
2. Le gouvernement fédéral doit adopter le projet de loi C-245, la *Loi sur la réduction de la pauvreté*, pour codifier la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de pauvreté.
3. Le financement et la prestation des programmes destinés à aider les Canadiens vulnérables doivent rester publics et ne pas devenir un véhicule pour les profits privés.
4. Le gouvernement fédéral doit rapidement mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation, en collaboration avec les peuples autochtones, les provinces, les territoires et les administrations municipales.
5. En partenariat avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral doit créer un programme de garde à l'enfance universel, public et sans but lucratif de grande qualité et à coût abordable.
6. Le gouvernement fédéral doit investir dans l'éducation postsecondaire afin de la rendre plus accessible et d'alléger l'important fardeau financier imposé aux étudiants.
7. Le gouvernement doit respecter la promesse faite pendant sa campagne électorale d'augmenter immédiatement le Programme d'aide aux étudiants de niveau secondaire de 50 millions de dollars chaque année.
8. Le gouvernement fédéral doit apporter des améliorations à l'assurance-emploi :
 - en augmentant les prestations, en réduisant le nombre d'heures exigées pour y être admissible et en prolongeant leur durée;
 - en supprimant définitivement toutes les désignations stigmatisantes et punitives qui s'appliquent aux travailleurs;
 - en prolongeant les prestations de maternité et parentales;
 - en veillant à ce que la formation pour le marché du travail soit adéquate, qu'elle mène à des emplois bien payés et qu'elle soit offerte et accessible à tous les Canadiens.
9. La Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti doivent augmenter afin qu'aucune personne âgée ne vive dans la pauvreté au Canada. Les programmes doivent aussi être indexés au revenu plutôt qu'à l'inflation.
10. Le taux de récupération pour le Supplément de revenu garanti doit être ajusté pour tenir compte de la bonification des prestations du Régime de pensions du Canada annoncée dernièrement.

11. La propriété et l'exploitation de tous les projets d'infrastructure sociale et physique doivent être publiques. Les projets en PPP doivent être évités.
12. Le gouvernement fédéral doit assurer un financement suffisant et élaborer un plan clair, incluant des cibles, des délais et des mesures de reddition de comptes pour que tous les peuples autochtones aient accès à des logements et à des réseaux d'eaux potables et usées sûrs et adéquats.
13. Le gouvernement fédéral doit investir dans la santé des Canadiens et veiller à ce que les personnes à faible revenu reçoivent des services de santé de grande qualité fournis par le système public :
 - en créant un programme national et universel d'assurance-médicaments à payeur unique;
 - en élaborant une stratégie de soins continus et en reconnaissant le droit aux soins à domicile, aux soins de longue durée et aux soins palliatifs;
 - en intégrant les soins dentaires à la *Loi canadienne sur la santé*;
 - en investissant dans les cliniques de santé communautaire.
14. Le Comité doit élargir son étude pour y inclure des programmes et des outils destinés à s'attaquer à la pauvreté, comme l'assurance-emploi, la Prestation fiscale pour le revenu de travail, le crédit d'impôt pour personnes handicapées et les lois du travail.
15. Le gouvernement fédéral doit restaurer le salaire minimum fédéral et l'augmenter à 15 \$ l'heure.

Introduction

Un Canadien sur 10 vit présentement dans la pauvreté. Les personnes pauvres luttent pour avoir accès aux nécessités de base de la vie que de nombreux Canadiens tiennent pour acquises, comme la nourriture, le logement et les vêtements. Beaucoup souffrent de stigmatisation sociale et d'exclusion. La pauvreté est un problème important de justice et d'équité. Le SCFP croit que rien ne justifie que quelqu'un puisse être laissé pour compte dans un pays aussi riche que le Canada. La réduction de la pauvreté et de l'inégalité devrait être une priorité pour les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Le SCFP est heureux que le gouvernement libéral se soit engagé à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté, comme le souligne la lettre de mandat du premier ministre au ministre de l'Emploi et du Développement social. Nous incitons le gouvernement à adopter une solide stratégie assortie de buts concrets, de cibles mesurables et de délais clairs. L'expérience d'autres pays, de même que celle de certaines provinces canadiennes, montre que ces éléments sont essentiels à la réduction de la pauvreté.¹

En outre, nous suggérons au gouvernement fédéral de codifier ses responsabilités en matière de réduction de la pauvreté en adoptant le projet de loi C-245, la *Loi sur la réduction de la pauvreté*, présenté par la députée néo-démocrate Brigitte Sansoucy.

Le SCFP apprécie aussi le temps et l'attention que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées a consacrés à l'étude des stratégies de réduction de la pauvreté. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que l'étude exclue un certain nombre de secteurs importants de responsabilité fédérale qui auraient des effets significatifs sur les niveaux de pauvreté au Canada – en particulier en ce qui a trait à la sécurité du revenu pour les adultes en âge de travailler. Nous espérons que le Comité élargira son étude en conséquence.

Nous invitons également le Comité à tenir compte de la nécessité d'agir rapidement auprès du segment démographique le plus appauvri de la société – les peuples autochtones. Les taux élevés de pauvreté chez les peuples autochtones sont le résultat direct du colonialisme et ils ne peuvent se résorber sans une reconnaissance de notre passé honteux. Pour cette raison, le SCFP recommande au Comité d'utiliser le rapport et les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation comme grille pour comprendre la pauvreté chez les Autochtones. Nous demandons aussi au gouvernement de mettre en œuvre au plus vite les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation.

Enfin, l'inclusion d'initiatives privées et du financement social dans la portée de l'étude nous préoccupe. Le SCFP croit que les programmes publics vitaux qui fournissent de l'aide aux Canadiens vulnérables doivent conserver leur financement et leur prestation publics et ne pas devenir un véhicule de profit privé. Nous demandons au Comité de plutôt voir de quelle façon le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de leadership solide dans la réduction de la pauvreté grâce à des programmes et à des services dont l'administration est publique.

Éducation et formation

Pour les enfants de familles à faible revenu, la différence dans l'accès à l'éducation et à la formation commence dès la petite enfance et se poursuit aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire. Ces enfants ont moins de chance d'avoir accès à des possibilités d'éducation de grande qualité et plus de chance de se buter à des obstacles considérables, comme la faim et une mauvaise nutrition, des conditions d'entassement et d'insalubrité en matière de logement et un manque de possibilités et de soutien en apprentissage, s'ils veulent obtenir une éducation optimale. Pour cette raison, nous devons aborder les questions d'éducation et de formation au début de l'enfance.

Garde à l'enfance

Il est clair que les enfants qui ont accès à des programmes de services de garde à l'enfance de haute qualité ont de meilleures chances de réussite. Malheureusement, à cause de leurs coûts élevés, ces programmes sont inaccessibles pour de nombreuses familles à faible revenu.

Investir dans des services de garde universels, publics, sans but lucratif, abordables et de haute qualité donnerait non seulement un bon départ dans la vie à tous les enfants, peu importe le revenu de leur famille, mais serait aussi un outil très efficace pour réduire la pauvreté et les inégalités. Le manque de garderies à coût abordable contribue à élargir l'écart salarial entre les hommes et les femmes, à piéger les femmes dans la pauvreté et même à accroître les risques de violence conjugale.

Les garderies constituent un fardeau financier très important pour les familles. D'après une étude du CCPA-Ontario sur les salaires acceptables à Toronto, les garderies sont le poste de dépenses le plus important des jeunes familles. Dans les faits, les parents qui travaillent peuvent consacrer jusqu'au tiers de leurs revenus aux services de garde.² Et les tarifs ne vont pas en diminuant — ils ont augmenté de 30 % depuis 2008.³

Selon les conclusions d'une étude récente, les disparités actuelles dans l'accès aux garderies au Canada violent les droits fondamentaux des femmes et des enfants.⁴ L'absence de garderies à coût abordable compromet la sécurité économique des femmes. Certaines ne peuvent pas entrer sur le marché du travail à cause de leurs responsabilités familiales ; d'autres doivent se contenter d'emplois précaires et à temps partiel pour concilier travail et vie familiale.⁵

Les femmes des groupes en quête d'égalité, comme les femmes de couleur, les femmes handicapées ou les femmes autochtones, se butent à des barrières additionnelles pour obtenir de bons emplois qui leur permettraient d'accéder à des services de garde à coût abordable.

La dépendance financière qui résulte de l'insécurité économique augmente les risques de violence conjugale pour les femmes. Elles ont également plus de difficulté à quitter une situation de violence. Le coût élevé des services de garde à l'enfance, ajouté à ceux du logement, de la nourriture et du transport, peuvent rendre leur situation intenable.

La pauvreté, en plus de priver les parents de l'accès à une garderie, nuit aux travailleuses de ces services de garde. Souvent, les salaires des travailleuses des services de garde n'atteignent

même pas le seuil de la pauvreté. Les éducatrices et assistantes de la petite enfance (une profession à 97 % féminine) gagnent en moyenne 21 748 \$ par année.⁶

Un programme universel d'éducation de la petite enfance et des services de garde de haute qualité, entièrement public et sans but lucratif aiderait à briser le cycle de la pauvreté pour les familles qui ont besoin de services de garde et pour le personnel qui les offre.

Éducation postsecondaire

En plus des nombreux avantages personnels, sociaux et culturels qu'apportent des études universitaires, l'éducation postsecondaire peut être un outil important dans l'atteinte de la stabilité économique. Les personnes qui possèdent un diplôme d'études postsecondaires sont plus susceptibles d'être employées que les Canadiens qui ont un diplôme d'études secondaires ou moins. En 2015, le taux d'emploi des personnes ayant un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires était de 69,9 %. Pour les diplômés universitaires, il était de 74,3 %. En comparaison, il n'était que de 58,3 % pour ceux qui ne détenaient qu'un diplôme d'études secondaires.⁷

L'éducation postsecondaire offre aussi un avantage important en matière de revenu. Selon une étude longitudinale menée par Statistique Canada sur 20 ans, les hommes diplômés des collèges avaient gagné 247 000 \$ de plus que les hommes diplômés des écoles secondaires, pendant que les hommes diplômés des universités avaient gagné 732 000 \$ de plus. Chez les travailleuses, les diplômées des collèges avaient gagné 179 000 \$ de plus et les diplômées universitaires avaient gagné 448 000 \$ de plus. Les travailleurs ayant fait des études plus poussées étaient aussi plus susceptibles de jouir d'une stabilité d'emploi, d'avoir un régime de retraite et de profiter du soutien et de la protection d'un syndicat.⁸

Les Canadiens de familles à plus faible revenu sont beaucoup moins susceptibles de terminer des études postsecondaires que les Canadiens de familles au revenu plus élevé. Selon Statistique Canada, entre 2000 et 2010, seuls 31,4 % des jeunes de familles dont le revenu était de 50 000 \$ ou moins se rendaient jusqu'au collège ou à l'université, comparativement à 46,9 % des jeunes de familles dont le revenu était supérieur à 50 000 \$.⁹

Beaucoup de jeunes de familles à faible revenu vivent aussi un ou plusieurs facteurs additionnels associés à une faible participation à l'éducation postsecondaire, incluant des parents qui n'ont pas reçu d'éducation postsecondaire, un handicap ou le fait d'être membre d'un groupe en quête d'égalité ou une personne autochtone.

Les jeunes provenant de familles à faible revenu sont moins susceptibles de fréquenter des établissements d'enseignement postsecondaire pour de multiples raisons, dont une expérience antérieure en éducation et le coût.

Pour les étudiants aux prises avec des problèmes comme la faim, l'exclusion sociale, l'itinérance, la surpopulation ou l'instabilité, l'apprentissage est un défi important. Une fois terminée l'école secondaire, ils ne possèdent peut-être pas les solides fondements nécessaires pour passer aux études postsecondaires, ou ce n'est peut-être pas une priorité pour eux. C'est entre autres pour

cette raison qu'il est important que le gouvernement s'attaque à la pauvreté chez les enfants grâce à des outils comme les programmes universels de garde à l'enfance, le logement à coût abordable et la sécurité du revenu.

Pour les étudiants qui réussissent à surmonter les obstacles qui se dressent sur la route de l'apprentissage et qui veulent continuer, le coût élevé d'une éducation postsecondaire au Canada est une barrière de taille. En partie parce que le financement des gouvernements fédéral et provinciaux a diminué, les droits de scolarité ont augmenté en flèche. En 1982, le financement du gouvernement comptait pour 83 % des revenus d'exploitation des universités. Aujourd'hui, il compte pour seulement 55 %.¹⁰ Entre-temps, au cours de la dernière décennie seulement, les droits de scolarité ont augmenté de 40%.¹¹

La récente augmentation des subventions destinées aux étudiants à faible revenu accordée par le gouvernement fédéral est une bonne nouvelle, mais cela ne suffit pas à mettre l'éducation postsecondaire à la portée des étudiants. La subvention maximum de 3 000 \$ demeure bien en deçà de la moyenne des droits de scolarité, qui est de 6 373 \$, sans même tenir compte des frais additionnels et des frais de subsistance.¹²

De fait, le coût élevé de l'éducation postsecondaire contribue au problème de pauvreté au Canada. Les droits de scolarité en hausse constante entraînent une montée en flèche de l'endettement : la dette moyenne à la fin des études est maintenant de 26 819 \$.¹³ Le nombre d'étudiants qui se tournent vers les banques alimentaires augmente.¹⁴ On signale aussi de plus en plus d'étudiants qui sont en situation d'itinérance à cause de la combinaison des droits de scolarité élevés et du coût élevé du logement.¹⁵

Pour résoudre le problème d'accessibilité et diminuer l'important fardeau financier associé à l'éducation postsecondaire, le gouvernement fédéral doit investir davantage.

Les étudiants autochtones sont aussi parmi les moins susceptibles d'obtenir une éducation postsecondaire. Seuls 9,8% des personnes autochtones de 25 à 64 ans ont un diplôme universitaire, comparativement à 26,5 % des personnes non autochtones.¹⁶ Le financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau secondaire est totalement insuffisant. À cause de la limite de 2% imposée aux programmes de dépenses consacrées aux Autochtones, le financement du programme a à peine augmenté depuis 1997, alors que la population des Premières Nations a grimpé de 29 % pendant la même période. En conséquence, le programme finance maintenant presque 20% moins d'étudiants chaque année par rapport à 1997.¹⁷ Pendant sa campagne, le gouvernement libéral a promis d'investir 50 millions de dollars chaque année dans le PAENP. Mais ce financement ne faisait pas partie du budget de 2016. Pour combler cette lacune et aider les jeunes Autochtones à atteindre leur plein potentiel, le gouvernement fédéral doit immédiatement respecter sa promesse.

Programmes d'épargne et de prestations administrés par le gouvernement

Le gouvernement fédéral administre un certain nombre de programmes qui ont des effets directs sur les revenus des Canadiens et qui peuvent jouer un rôle important dans la réduction

de la pauvreté. Toutefois, des améliorations seront nécessaires pour que ces programmes répondent pleinement aux besoins des Canadiens.

Assurance-emploi

Le programme d'assurance-chômage a été conçu au départ pour maintenir les revenus des travailleurs pendant les périodes de chômage. Le programme, rebaptisé plus tard « assurance-emploi » (AE), était considéré comme un important outil anticyclique qui permettait au gouvernement fédéral de stimuler la consommation pendant les périodes de ralentissement économique.

Au fil du temps, les gouvernements fédéraux successifs ont modifié les objectifs du programme, le faisant passer d'une réponse au chômage structurel à une approche consistant à « faire porter le blâme à la victime » qui impute la responsabilité de trouver un emploi presque exclusivement aux travailleurs par leurs efforts personnels et l'éducation. En refusant de reconnaître le chômage structurel, les gouvernements précédents ont pu justifier une série de mesures visant à décourager le recours au programme, comme la réduction du montant et de la durée des prestations, l'accroissement de la surveillance des demandeurs et le détournement de dollars de l'AE vers des programmes de formation et de conseils en recherche d'emploi. Cette vision punitive a atteint son apogée avec le précédent gouvernement conservateur, qui considérait que les nouveaux entrants et chômeurs saisonniers « méritaient moins ». Résultat : la protection globale des Canadiens sans emploi avait chuté sous la barre des 40 % en 2013.

Pendant que la couverture diminuait, l'argent disponible dans le compte de l'AE augmentait. Au lieu de reconnaître que cet argent appartient aux travailleurs, les gouvernements libéraux et conservateurs s'en sont emparé et l'ont consacré à d'autres priorités. Dans certains cas, le financement est allé à des mesures comme les baisses d'impôts des entreprises et les allègements fiscaux pour les Canadiens riches, ce qui nuisait aux travailleurs canadiens. En tout, plus de 57 milliards de dollars destinés à l'AE ont été enlevés aux Canadiens sans emploi.

Le gouvernement fédéral n'a pas pu non plus réagir aux immenses bouleversements qui ont eu lieu dans le marché du travail. L'AE fournit le maximum de prestations aux travailleurs qui ont un emploi stable depuis longtemps. Les jeunes travailleurs qui entrent dans le marché du travail, les employés saisonniers ou piégés dans des formes de travail précaire (dont un nombre élevé de travailleurs racisés et de nouveaux arrivants) ont plus de difficulté à se rendre admissibles au programme et reçoivent moins de prestations, même si ce sont eux qui ont le plus besoin d'aide. Les lacunes de l'AE ont accru les niveaux sans précédent d'inégalité de revenu et de pauvreté urbaine au Canada.

Les récents changements apportés par le nouveau gouvernement libéral sont des améliorations bienvenues, comme la réduction de la période d'attente, la baisse des critères d'admissibilité pour les nouveaux entrants et les reentrants, la suppression des exigences punitives en matière de recherche d'emploi et la prolongation de la durée des prestations dans douze régions où le chômage est élevé. Mais pour vraiment lutter contre la pauvreté, en particulier chez les travailleurs précaires, il faut mettre en œuvre les mesures qui suivent :

- Augmenter le taux des prestations, réduire le nombre d'heures requises pour être admissible et prolonger la durée des prestations.
- Utiliser les primes d'AE uniquement pour aider les travailleurs sans emploi.
- Supprimer de manière permanente toutes les désignations stigmatisantes et punitives qui s'appliquent aux travailleurs (comme nouveaux entrants et saisonniers). Les tendances en emploi sont liées à de nombreux facteurs qui n'ont que peu ou pas à voir avec les caractéristiques personnelles et l'éducation, incluant les économies saisonnières, la ghettoïsation raciale et de genre et le chômage structurel persistant.
- Prolonger les prestations de congés de maternité et parentaux pour aider les femmes à atteindre plus d'équité dans le marché du travail et améliorer le développement de la petite enfance.
- Faire en sorte que la formation destinée au marché du travail soit adéquate et mène à des emplois bien payés. Les programmes de counseling d'emploi portant sur des déficits personnels sont souvent de peu de valeur, surtout pour les travailleurs à long terme. Les demandeurs devraient pouvoir participer à des formations à long terme grâce à la prolongation de la période de prestations.
- Assurer l'accès à une formation adéquate avec plein soutien du revenu aux personnes qui ne sont pas admissibles à l'AE.
- Veiller à ce que tous les Canadiens aient pleinement accès à des formations en alphabétisation et en acquisition de compétences de base. L'alphabétisation est une importante compétence de base qui permet tant une formation plus poussée qu'une plus grande inclusion sociale et économique.

Retraites

Les personnes âgées forment l'un des neuf groupes démographiques les plus à risque de vivre dans la pauvreté. Elles ont en général des revenus stagnants, un pouvoir d'achat érodé par l'inflation et des dépenses en soins de santé plus élevées. Au cours des trois dernières décennies, la situation financière des personnes âgées s'est améliorée grâce à trois programmes fédéraux de sécurité de la vieillesse : le Régime de pensions du Canada (RPC), le Supplément de revenu garanti (SRG) et la Sécurité de la vieillesse (SV). La conjugaison de ces trois programmes a permis de réduire le taux de pauvreté chez les personnes âgées, qui est passé de 30,4 % en 1977 à 4,9 % en 2007.¹⁸ Mais malgré ces progrès significatifs, tout n'est pas gagné.

La SV et le SRG ont donné des résultats mitigés pour les personnes retraitées vivant seules, en particulier les femmes. Selon Richard Shillington, en 2013, 28 % des femmes et 24 % des hommes vivant seuls avaient des revenus sous le seuil de la mesure de faible revenu (MFR) après impôt.¹⁹ Les femmes sont par ailleurs deux fois plus susceptibles que les hommes de se retrouver sous ce seuil.²⁰

Le gouvernement libéral a promis de s'attaquer à la pauvreté chez les personnes âgées en bonifiant le RPC, en ramenant à 65 ans l'âge de l'admissibilité aux prestations du SRG et de la SV et en augmentant les prestations du SRG pour les personnes âgées vivant seules.²¹ Le SCFP salue ces changements, mais estime qu'il faut en faire plus.

L'augmentation des prestations du SRG ne soustraira à la pauvreté que 85 000 personnes âgées vivant seules.²² Cette bonification laissera de côté plus de 600 000 d'entre elles, qui ne pourront

pas atteindre le seuil de faible revenu.²³ En tout état de cause, c'est beaucoup trop. Le SCFP estime que les prestations du SRG et de la SV devraient être haussées suffisamment pour atteindre le seuil de faible revenu après impôt et permettre ainsi à toutes les personnes âgées admissibles à ces programmes de sortir de la pauvreté.

En outre, les effets limités d'une augmentation modérée des prestations du SRG s'atténueront avec le temps. Les prestations de la SV et du SRG sont indexées au coût de l'inflation alors que la mesure de la pauvreté est liée à la croissance des revenus. De 1984 à 2011, le revenu médian des personnes âgées s'est accru de 45 %, pendant que les revenus provenant du SRG et de la SV augmentaient de 15%.²⁴ Pour que les personnes âgées ne soient pas condamnées à vivre dans la pauvreté, ces programmes doivent être indexés au même rythme que le seuil de pauvreté.

Le SCFP craint la diminution des régimes de retraite dans le secteur privé. Les Canadiens doivent pouvoir prendre leur retraite dans la dignité et la sécurité. Le SCFP se réjouit de l'annonce de la bonification prochaine du RPC, mais s'inquiète du fait que les hausses de prestations du RPC s'appliqueront au détriment des prestations du SRG et de la SV pour les Canadiens à faible revenu. En effet, étant donné le mécanisme d'allocation du SRG, lorsque le revenu (incluant les prestations du RPC) augmente, les prestations diminuent. Une personne retraitée qui reçoit un montant restreint du RPC verra donc ses prestations du SRG réduites de 0,50 \$ par dollar. Sans modification du mécanisme d'allocation du SRV, la bonification du RPC n'aura pas l'effet voulu de réduction de la pauvreté. Pour favoriser un remplacement du revenu des personnes retraitées plus riches tout en réduisant la pauvreté chez les personnes âgées, le SCFP propose une réduction du taux de récupération du SRG équivalente aux prestations bonifiées du RPC.²⁵

Collectivités et infrastructure

L'infrastructure joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté et de l'inégalité. L'investissement dans l'infrastructure physique crée des emplois locaux et favorise les ressources et les industries locales. Quant à l'investissement dans l'infrastructure sociale, comme le logement à coût abordable, les services de développement de la petite enfance et de garde d'enfants et les programmes de loisirs, il peut aussi avoir des effets importants sur la réduction de la pauvreté en soutenant les travailleurs à faible revenu et leurs familles et en protégeant les résidents vulnérables contre les chocs économiques. Des études ont montré qu'une intervention précoce dans la réduction de la pauvreté chez les enfants en particulier a des effets positifs à long terme sur le potentiel de revenu et l'égalité des revenus.

L'infrastructure sociale aide à adoucir l'impact disproportionné de la pauvreté chez les femmes. Partout au Canada, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être pauvres et jusqu'à 21 % des mères seules vivent dans la pauvreté. Les projets d'infrastructure conventionnels, bien qu'importants pour la croissance économique, emploient surtout une main-d'œuvre masculine – plus de 90 % des travailleurs de métiers sont des hommes. Les projets d'infrastructure sociale, par contre, emploient une plus grande proportion de femmes et les services et programmes qui facilitent cette infrastructure soutiennent les mères qui travaillent.

Il est important que la propriété et l'exploitation de l'infrastructure sociale soient publiques afin que tous ses avantages aillent à la collectivité plutôt qu'aux profits du secteur privé. Les

partenariats public-privé (PPP) sont une solution tentante, car le partenaire privé semble supporter certains des coûts et des risques à court terme. Mais les projets de PPP sont plus coûteux à long terme et, en fin de compte, c'est toujours le contribuable qui en assume les risques. Le maintien des projets d'infrastructure sociale dans le secteur public assure la reddition de comptes, la transparence et la réactivité aux besoins changeants de la collectivité.

Nous sommes heureux que le gouvernement fédéral ait prévu 3,4 milliards de dollars pour l'infrastructure sociale au cours des cinq prochaines années. En particulier, l'engagement à l'égard du logement abordable est un pas important vers l'allègement de la pauvreté et il est encourageant de constater que le gouvernement fédéral favorise les initiatives « Logement d'abord ». Nous demandons au gouvernement de ne pas encourager les projets de logement abordable à but lucratif – par définition, les unités de logement abordable doivent être exclues du marché du logement compétitif qui a exacerbé la crise du logement. Le loyer payé par les résidents des logements à coût abordable ne doit pas servir à engraisser les profits privés.

Nous apprécions également que le gouvernement ait investi 3,4 milliards de dollars dans le transport en commun public. L'amélioration de l'infrastructure du transport en commun est importante pour la croissance économique, en plus d'être essentielle dans la solution à long terme aux changements climatiques et au soutien d'une stratégie anti-pauvreté. Une étude menée dernièrement par l'Université Harvard conclut que les longs trajets pour aller au travail et en revenir sont associés à des niveaux plus élevés de pauvreté. En améliorant l'accès au transport public, en particulier pour les communautés historiquement marginalisées, nous contribuons à la lutte contre la pauvreté.²⁶ Encore une fois, il est important que le transport en commun reste public et qu'il ne soit pas confié à des entreprises privées à but lucratif. Le profit n'a pas de place dans nos efforts de réduction de la pauvreté.

Aucune étude de l'infrastructure ne peut être complète sans tenir compte de l'état déplorable de l'infrastructure dans les communautés autochtones. Chez les Premières Nations vivant en réserve, environ 50 % du stock de logement existant doit être rénové ou réparé, et il faut au moins 20 000 nouvelles unités de logement. Les nouveaux investissements du gouvernement dans le logement destiné aux Premières Nations sont bienvenus, mais ils ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan tant les besoins sont grands. En 2016, le financement fédéral ne suffira à construire que 300 nouvelles maisons et à en rénover 1 400 autres.²⁷

De même, 39 % des réseaux d'eaux potables et usées des réserves sont classés à haut risque. En ce moment, 92 communautés des Premières Nations ont reçu des avis de non-consommation de l'eau potable. Selon Human Rights Watch, les familles à faible revenu sont les plus durement touchées par la crise de l'eau dans les réserves.²⁸ Le gouvernement fédéral a établi une cible ambitieuse visant l'élimination des avis de non-consommation de l'eau potable d'ici cinq ans. Mais le financement prévu dans le budget de 2016, bien qu'il soit apprécié, est en fin de période. Entre-temps, ce sont les familles autochtones à faible revenu qui continuent à supporter les effets de réseaux d'eaux potables et usées non fonctionnels.

Pour s'attaquer à la pauvreté et respecter les droits des peuples autochtones, le gouvernement fédéral doit travailler avec les communautés autochtones pour rapidement livrer l'infrastructure nécessaire. En fin de compte, pour fournir un logement acceptable et de l'eau potable à tout le

monde, le gouvernement doit élaborer un plan d'action clair assorti de cibles, de délais, d'un financement suffisant et, surtout, de mécanismes de reddition de comptes.

Déterminants sociaux de la santé

Le Comité gagnerait à étudier l'importance de l'innovation politique dans les déterminants sociaux de la santé comme stratégie de réduction de la pauvreté. Plus de 50 % des résultats en matière de santé dans la population sont attribuables à des facteurs socio-économiques comme le revenu et d'éducation. Le Canada doit assurer le revenu de base et les soutiens au logement qui favorisent santé et qualité de vie.

Parallèlement, l'amélioration des soins de santé a un impact direct sur la réduction de la pauvreté. Le comité a demandé des mémoires sur l'innovation en matière de réduction de la pauvreté par la collaboration entre les différents ordres de gouvernement. Nous n'aborderons que quatre secteurs dans lesquels le gouvernement fédéral pourrait avoir un impact direct et immédiat sur la santé et la pauvreté : un régime national et universel d'assurance-médicaments à payeur unique, les soins continus, un programme national et universel de soins dentaires et un soutien fédéral aux cliniques de santé communautaire.

Assurance-médicaments

Un régime national et universel d'assurance-médicaments à payeur unique permettrait à tous les Canadiens d'obtenir les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin tout en leur faisant économiser des milliards de dollars. En ce moment, notre système laisse de nombreux Canadiens – particulièrement des travailleurs à faible revenu – sans protection ou presque :

- Un Canadien sur 4 affirme que lui-même ou une personne de son ménage ne peut se permettre de prendre ses médicaments correctement : ils ne les prennent pas tous, ils coupent leurs pilules ou ils ne renouvellent pas leur ordonnance.²⁹
- Chaque année, un Canadien sur 10 ne se procure pas les médicaments qui lui ont été prescrits en raison de leur coût.³⁰
- Les Canadiens dépensent 6 milliards de dollars par année de leur poche pour acheter des médicaments d'ordonnance – 22 % des dépenses totales en achat de médicaments.³¹

Pour les Canadiens, ce système disparate entraîne des dépenses plus élevées en médicaments. Il faudrait un seul acheteur puissant pour négocier avec les sociétés pharmaceutiques. Les médicaments sont beaucoup plus coûteux au Canada qu'ailleurs dans le monde. Le Canada occupe le deuxième rang des pays où les médicaments sont les plus coûteux (après les États-Unis). Une analyse experte a calculé que les Canadiens pourraient économiser 9,9 milliards de dollars grâce aux stratégies de tarification concurrentielle adoptées par la Nouvelle-Zélande.³²

Soins continus

Les soins continus englobent les soins de longue durée en établissement, les soins à domicile et les soins communautaires. En ce moment, la disponibilité des soins continus, le niveau de financement public, les critères d'admissibilité et les coûts assumés par les pensionnaires diffèrent d'une province à l'autre. Depuis dix ans, le nombre de lits de soins de longue durée par

rapport à la population de personnes âgées a diminué dans la plupart des provinces. Pour les personnes qui ont besoin de soins continus, l'accès à des services de santé publics de grande qualité est un facteur déterminant de la qualité de vie. Les membres de la famille qui doivent combler les lacunes sont souvent appauvris par les coûts ou les pertes de revenu découlant de l'obligation de s'absenter de leur travail pour prodiguer des soins à un parent.

La qualité des soins offerts est tout aussi importante que le financement des services et qu'un nombre adéquat de lits. La dotation en personnel est le facteur déterminant de la qualité des soins et les normes nationales doivent inclure un niveau minimal. Les établissements qui ont plus de personnel obtiennent de meilleurs indicateurs de résultat et de qualité dans divers domaines, dont le nombre de plaies de pression, la perte de poids, la nutrition et l'hydratation, le recours à la contention et le non-respect des normes de soins. Les niveaux de dotation en personnel doivent aussi tenir compte de l'augmentation, au cours de la dernière décennie, des besoins des pensionnaires des établissements de soins de longue durée.

Le Comité parlementaire sur les soins palliatifs et soins de compassion a recommandé une importante première étape en 2011, c'est-à-dire la mise en œuvre par le gouvernement du droit aux soins à domicile, aux soins de longue durée et aux soins palliatifs équivalant aux droits actuellement prévus dans la *Loi canadienne sur la santé* pour tous les résidents canadiens.³³

Santé dentaire

Les soins dentaires généraux ne sont pas couverts par la *Loi canadienne sur la santé*. Le niveau de couverture des soins dentaires varie donc beaucoup dans l'ensemble du Canada. Les provinces et territoires offrent une couverture pour les chirurgies dentaires médicalement nécessaires et les prestataires de l'aide sociale. L'assurance publique offerte aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées varie d'une province à l'autre. L'assurance dentaire est assurée par un ensemble disparate de régimes privés, provinciaux, municipaux et fédéraux. En enchâssant les soins dentaires dans la *Loi canadienne sur la santé*, on allégerait le fardeau du coût des soins dentaires pour les familles à faible revenu qui ne reçoivent pas d'aide sociale, les familles avec enfants et les personnes âgées qui n'ont pas d'assurance. Environ 20% de la population ne se rend pas chez le dentiste, faute de moyens financiers.³⁴ Ainsi, chaque année, de nombreux problèmes de santé dentaire, comme les caries, les abcès et les dents cassées, mènent à des centaines de milliers de visites aux urgences.

Cliniques de santé communautaire

Les Centres de santé communautaire et les Centres d'accès aux services de santé pour les autochtones ont le mandat spécial de desservir les citoyens qui accèdent difficilement aux services de santé : personnes à faible revenu, personnes handicapées, nouveaux arrivants, personnes LGBT, francophones hors Québec et personnes vivant dans des localités rurales ou éloignées. Comme les fournisseurs de soins de première ligne peuvent établir leurs services là où ils le souhaitent, les centres de santé communautaire peuvent être disséminés sur le territoire de façon à cibler et desservir les personnes à faible revenu et les collectivités rurales ou éloignées qui, autrement, n'auraient pas accès à des services adéquats.

Les cliniques de santé communautaire sont une solution éprouvée pour améliorer l'accès aux soins dentaires dans un environnement public et, souvent, un pharmacien capable de prescrire

des médicaments fait partie du personnel. Le Comité doit s'intéresser à la façon dont les quartiers peuvent être configurés pour contribuer à réduire la pauvreté. Tous les quartiers devraient avoir une clinique de santé communautaire, qu'elle soit rattachée à un établissement de santé existant ou à un établissement indépendant bien situé pour offrir les services de santé dont tous les Canadiens ont besoin pour vivre heureux et en santé.

Sécurité du revenu pour les adultes en âge de travailler

En ce moment, l'étude du Comité exclut certains importants programmes et outils qui peuvent s'attaquer à la pauvreté chez les Canadiens en âge de travailler, comme l'AE, la Prestation fiscale pour le revenu de travail, le crédit d'impôt pour personnes handicapées et les lois sur les salaires et le travail.

En particulier, le gouvernement fédéral doit appuyer l'augmentation des salaires et des revenus pour les travailleurs au lieu de les contenir. La réintroduction du salaire minimum fédéral et son augmentation à 15 \$ l'heure est une des étapes importantes. Le gouvernement fédéral doit aussi restaurer la loi sur les salaires acceptables et s'engager à payer au moins un salaire de subsistance à ses employés et à ceux qui travaillent pour lui à contrat. Il doit cesser de s'ingérer dans les négociations collectives en faveur des employeurs et d'affaiblir les droits et les avantages des syndicats et des travailleurs par l'adoption de loi.

Conclusion

Le SCFP croit que l'élimination de la pauvreté et la réduction de l'inégalité doivent être prioritaires dans l'édification d'un pays plus prospère, équitable et durable. Nous sommes impatients de travailler avec le gouvernement fédéral à la mise en œuvre d'une stratégie solide et concrète de lutte à la pauvreté qui changera significativement la vie de millions de Canadiens.

Notes en fin de texte

¹ Conseil national du bien-être social, *Résoudre la pauvreté : quatre pierres angulaires d'une stratégie nationale viable pour le Canada*, hiver 2007,

http://www.cubiq.ribo.gouv.qc.ca/in/faces/details.xhtml?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000933309&.

² Lambert, Brittany et Kate McInturff. *Making Women Count : The Unequal Economics of Women's Work*, Centre Canadien de Politiques Alternatives, mars 2016,

https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2016/03/Making_Women_Count2016.pdf.

³ Tiessen, Kaylie. *Making Ends Meet: Toronto's 2015 Living Wage*, CCPA Ontario, avril 2015,

https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario%20Office/2015/04/CPA-ON_Making_Ends_Meet.pdf.

⁴ Milne, Kendra. *High Stakes: The Impact of Child Care on the Human Rights of Women and Children*, West Coast Leaf, juillet 2016, <http://www.westcoastleaf.org/wp-content/uploads/2016/07/High-Stakes-low-res-for-web.pdf>.

⁵ Ibid

⁶ Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, Tableau de données 99-014-X2011042, Éducateurs et aides-éducatrices de la petite enfance au Canada 2010.

⁷ Statistique Canada, « Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le niveau de scolarité atteint, le sexe et le groupe d'âge », CANSIM TableU 282-0004, consulté le 14 septembre 2016.

⁸ Frenette, Marc, *L'investissement d'une vie? Les avantages à long terme sur le marché du travail associés aux études postsecondaires*, Statistique Canada, février 2014,

<http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2014359-fra.htm>

⁹ McMullen, Kathryn. « Participation aux études postsecondaires dans les groupes sous-représentés et minoritaires » *Questions d'éducation : le point sur l'éducation, l'apprentissage et la formation au Canada*, Vol. 8(14), décembre 2011, Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2011004/article/11595-fra.htm>.

¹⁰ Association canadienne des professeures et professeurs d'université, *Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada de l'ACPPU 2014-2015*, <http://almanac.caut.ca/#/fr/finance>.

¹¹ Cain, Patrick. « University Tuition Fees in Canada Rise 40 Per Cent in a Decade », *Global News*, 7 septembre 2016, <http://globalnews.ca/news/2924898/university-tuition-fees-rise-40-per-cent-in-a-decade/>.

¹² Statistique Canada, « Frais de scolarité pour les programmes menant à un grade », *Le Quotidien*, 7 septembre 2016 <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/160907/dq160907a-fra.htm>

¹³ Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires, *Enquête de 2015 auprès des étudiants de dernière année*, juillet 2015, http://www.cusc-ccreu.ca/CUSC_2015_Graduating_Master_Report_French.pdf

¹⁴ Bailey, Sue. « Campus Food Banks Trend Troubling, Students Say » *The Canadian Press*, 25 août 2015, <https://www.thestar.com/news/canada/2015/08/25/campus-food-banks-trend-troubling-students-say.html>.

¹⁵ Gold, Kerry. « Priced Out of Rental Market, Simon Fraser Students Sleeping on Campus », *The Globe and Mail*, 5 août 2016, <http://www.theglobeandmail.com/real-estate/vancouver/priced-out-of-rental-market-simon-fraser-students-sleeping-on-campus/article31291389/>; Taylor SJ, « This is What It's Like to be Homeless in College », *Vice*, 23 juillet 2015, http://www.vice.com/en_ca/read/being-homeless-in-college-made-me-work-ten-times-harder-715.

¹⁶ Universités Canada, *Comblent l'écart en matière d'éducation des Autochtones*, Octobre 2015, <http://www.univcan.ca/fr/salle-de-presse/publications/comblent-lecart-en-matiere-deducation-des-autochtones/>

¹⁷ Tasker, John-Paul. « Cap Leads to Steep Drop in First Nations Students Receiving Post-Secondary Support », *CBC News*, 12 septembre 2016, <http://www.cbc.ca/beta/news/politics/first-nations-cap-higher-education-1.3753021>.

¹⁸ Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, *Plan fédéral de réduction de la pauvreté : Travailler en partenariat afin de réduire la pauvreté au Canada*, novembre 2010,

<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4770921&Language=F>.

¹⁹ Shillington, Richard. *An Analysis of the Economic Circumstances of Canadian Seniors*, Institut Broadbent, février 2016,

http://www.broadbentinstitute.ca/an_analysis_of_the_economic_circumstances_of_canadian_seniors.

Cette mesure est un pourcentage fixe (50 %) du revenu médian après impôts. En 2011, la MFR après impôt était de 19 450 \$. Nous préférons cette mesure au seuil de faible revenu (SFR). La base la plus récente utilisée par Statistique Canada pour calculer le SFR remonte à 1992.

²⁰ National seniors strategy.ca, « Ensure that Older Canadians do not live in Poverty by Improving their Income Security », <http://www.nationalseniorsstrategy.ca/the-four-pillars/pillar-1/older-canadians-and-poverty/>.

²¹ Ministère des Finances, *Assurer la croissance de la classe moyenne*, 22 mars 2016,

<http://www.budget.gc.ca/2016/home-accueil-fr.html>.

²² Shillington, « An Analysis of the Economic Circumstances »

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

²⁵ Selon nos estimations, une réduction absolue de la pénalité pouvant aller jusqu'à 16 % permettrait aux personnes âgées les plus vulnérables de profiter tant de la bonification du RPC que de celle du SRG.

²⁶ Chetty, Raj et Hendren, Nathaniel. *The Impacts of Neighborhoods on Intergenerational Mobility: Childhood Exposure Effects and County-Level Estimates*, mai 2015,

http://scholar.harvard.edu/files/hendren/files/nbhds_paper.pdf.

²⁷ Akin, David. « Ottawa Makes Tiny Dent in Massive Demand for First Nations Housing » *The National Post*, 26 septembre 2016, <http://news.nationalpost.com/news/canada/canadian-politics/ottawa-makes-tiny-dent-in-daunting-demand-for-first-nations-housing>.

²⁸ Human Rights Watch, *Make it Safe: Canada's Obligation to End the First Nations Water Crisis*, 7 juin 2016, <https://www.hrw.org/report/2016/06/07/make-it-safe/canadas-obligation-end-first-nations-water-crisis>.

²⁹ Angus Reid Institute, *Prescription drug access and affordability an issue for nearly a quarter of all Canadian households*, juillet 2015, <http://angusreid.org/prescription-drugs-canada/>.

³⁰ Law, Michael et al, « The Effect of Cost on Adherence to Prescription Medications in Canada », *Canadian Medical Association Journal*, février 2012, Vol. 184(3), <http://www.cmaj.ca/content/184/3/297>.

³¹ Pharmacare 2020, *The Future of Drug Coverage in Canada*, 15 juillet 2015, http://pharmacare2020.ca/assets/pdf/The_Future_of_Drug_Coverage_in_Canada.pdf.

³² Gagnon, Marc-André. *A Roadmap to a Rational Pharmacare Policy in Canada*, Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers, juin 2014,

https://nursesunions.ca/sites/default/files/pharmacare_report.pdf, p. 40.

³³ Comité parlementaire sur les soins palliatifs et soins de compassion, 2011.

³⁴ L. Sadeghi, H. Manson et C. Quinonez, « Report on Access to Dental Care and Oral Health Inequalities in Ontario », Santé publique Ontario, juillet 2012,

http://www.publichealthontario.ca/en/eRepository/Dental_OralHealth_Inequalities_Ontario_2012.pdf.